



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France
Unité départementale de Seine-et-Marne**

10 JAN. 2023

Savigny-le-Temple, le

REÇU LE

12 JAN. 2023

La Directrice

Nos Réf. : E/23-0079

N° AIOT : 0006522184

Affaire suivie par : Patricia JOUENNE

Courriel : patricia.jouenne@developpement-durable.gouv.fr

RECOMMANDÉ AVEC AR 1A20110601577

Mairie de Puisieux-en-France

à

Messieurs et Mesdames les Maires de
Compans, Gressy, Juilly, Le Mesnil-Amelot,
Marly-la-Ville, Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf,
Puisieux-en-France, Saint-Witz, Vémars,
Villeneuve-sous-Dammartin

Objet : Consultation du public – Dossier de demande d'enregistrement déposé par la SAS ENERGIE VERTE ROISSY pour les modifications des conditions d'exploitation du méthaniseur qu'elle exploite sur la commune de Thieux et à l'épandage des digestats produits

- P.J. :**
- l'arrêté préfectoral n° 2023/DRIAT/UD77/02 du 02 janvier 2023 portant mise à disposition du public
 - un avis de consultation du public
 - un certificat d'affichage
 - un exemplaire du dossier au format numérique (clef USB)

Mesdames et Messieurs les Maires,

La SAS ENERGIE VERTE ROISSY a déposé le 10 juin 2021, complété le 13 octobre 2022 et le 22 décembre 2022, un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relatif à l'augmentation des capacités de traitement, à la diversification des sources d'approvisionnement et à la création d'une nouvelle lagune de stockage du digestat du méthaniseur qu'elle exploite au lieu-dit « Les hautes Bornes » à Thieux, et à l'épandage des digestats produits sur des terres agricoles.

En vertu de l'article R. 512-46-11 du Code de l'environnement, vous trouverez joint au présent courrier, pour avis de votre conseil municipal, un exemplaire du dossier de demande d'enregistrement complet et régulier.

Copie : Préfecture (DCSE), Sous-Préfecture de Meaux

14 rue de l'Aluminium
77547 SAVIGNY-LE-TEMPLE CEDEX
Accueil téléphonique : 01 64 10 53 53
www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



L'avis de votre conseil municipal devra me parvenir au plus tard le **lundi 13 mars 2023** pour être pris en considération.

Le dossier de demande d'enregistrement précité doit en outre, en vertu des articles R. 512-46-11 et suivants du Code de l'environnement, faire l'objet d'une consultation du public.

À cet égard, vous trouverez joint au présent courrier, mon arrêté n° 2023/DRIEAT/UD77/02 du 02 janvier 2023 portant mise à disposition du public du dossier de demande d'enregistrement déposé par la SAS ENERGIE VERTE ROISSY, ainsi qu'un avis de publicité que je vous remercie de bien vouloir afficher en mairie et aux emplacements habituels d'affichage de votre commune ; cet avis doit être **mis en place au plus tard le lundi 16 janvier 2023 et doit rester affiché jusqu'au mardi 28 février 2023** pour la bonne information du public de la tenue de cette consultation.

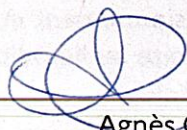
Durant toute la période de consultation, **du lundi 30 janvier 2023 au lundi 27 février 2023 inclus**, le public pourra formuler ses observations soit dans un registre ouvert à cet effet en mairie de THIEUX, soit en les adressant par courrier à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, située 14 rue de l'aluminium à Savigny-le-Temple (77547) soit par adresse électronique à l'adresse suivante : **ud77.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr**

Vous me transmettez, au plus tard le lundi 13 mars 2023, le certificat d'affichage ci-joint attestant de l'affichage de l'avis de publicité et de l'arrêté préfectoral de mise à disposition du public.

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice empêchée,
La Cheffe de l'Unité Départementale
de Seine-et-Marne,



Agnès COURET